

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 15

Votants 18

N° D043_Centre de loisirs : avenant à la convention

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit Juillet,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 11 Juillet 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale.

Absent (1) : GAZZARIN Marie-Laure

Excusés (3) : WAGNER Jean-Pierre pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise
VIOLLAZ Emilie pouvoir à WIART Florine
TRINCAT Christophe pouvoir à CHEVALLAY Patrice

Monsieur le Maire donne la parole à Mélanie GRIVEL. Elle rappelle que la DSP du centre de loisirs prend fin au 31 décembre 2024.

Les 7 communes concernées se sont réunies et proposent d'établir un avenant avec le centre de loisirs Léo Lagrange afin de prolonger la convention jusqu'au fin juin 2025 afin de se caler sur une année scolaire et avoir le temps d'envisager la suite. Léo Lagrange a répondu favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** l'avenant à la convention avec Léo Lagrange prolongeant la durée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte à intervenir.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20240718-D043_2024-DE